

A la Municipalité de

1522 Lucens

Lucens, le 9 décembre 2019

Conclusions de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2019

Le Conseil communal de Lucens a tenu séance le lundi 9 décembre 2019, à 19h00, en présence de 44 membres après assermentations et de la Municipalité au complet.

Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2019 a été accepté à l'unanimité moins une abstention.

L'ordre du jour a été accepté à l'unanimité et suivi tel que présenté.

Préavis 10-2019 - Demande de crédit de construction pour de nouvelles infrastructures sportives
Crédit demandé : Fr. 8'229'995.00

Après plusieurs discussions, le Conseil Communal décide par 39 oui, 3 non et 1 abstention:

1. **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de construction de nouvelles infrastructures sportives;**
2. **D'accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 8'229'995.00 pour financer cette réalisation;**
3. **D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire ou d'autres institutions aux meilleures conditions du moment pour un montant de Fr. 8'000'000.00;**
4. **D'autoriser la Municipalité à prélever le montant de Fr. 229'995.00 sur le compte Fonds de réserve générale N° 9282.0 dont le solde s'élève actuellement à Fr. 764'228.87;**
5. **D'amortir la somme de Fr. 3'768'423.00 sur 20 ans représentant le terrain de football synthétique, les installations d'athlétisme et les courts de tennis;**
6. **D'amortir le solde de l'investissement, soit le montant de Fr. 4'461'572.00 sur une durée de 30 ans;**
7. **D'acheter pour Fr. 1.00 chacune des installations, terrains et immeubles propriétés du Football Club Etoile Broye et du Tennis Club.**

Préavis 11-2019 - Budget 2020

Après discussion, le Conseil Communal décide à l'unanimité:

1. D'adopter le budget 2020 tel que présenté ;
2. De fixer pour l'année 2020 la taxe au sac, selon l'annexe 1 du règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets ;
3. D'accepter les taxes, tarifs de l'eau potable et taxes annuelles pour l'épuration des eaux.

Après lecture des conclusions, acceptées à l'unanimité, Monsieur le Président lève la séance à 20h43.

Conseil communal de Lucens

Le Président :



Jacky Chabloz



La secrétaire :



Barbara Duperrex